|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réflexion 8 – Comprendre les conséquence du Data Act | | |
| **Durée** : 20’ | *Homme avec un remplissage uniouDeux hommes avec un remplissage uni* | **Source** |

**Travail à faire**

À l'aide du **document**, répondez aux questions suivantes :

1. Quelle est la finalité du Data Governance Act ?
2. Quelle est la finalité du Data Act ?
3. Quels sont les résultats attendus ?

**Doc. 1  Le Data Governance Act (DGA) et le Data Act**

Le Data Governance Act (DGA) et le Data Act sont deux textes législatifs européens qui visent à développer un marché unique de la donnée en Europe. Ils ont été adoptés en 2022 et 2023 respectivement, et sont entrés en vigueur le 24 septembre 2023.

**Le Data Governance Act**

Le Data Governance Act vise à faciliter la réutilisation des données publiques et détenues par des organismes privés. Il définit un cadre réglementaire pour les intermédiaires de données, qui sont des acteurs qui facilitent la mise en relation des personnes qui disposent de données avec celles qui souhaitent les réutiliser.

Le DGA prévoit notamment les mesures suivantes :

* La création d'un registre européen des intermédiaires de données, afin de garantir leur transparence et leur fiabilité.
* L'obligation pour les intermédiaires de données de respecter les droits des personnes concernées par les données, notamment le droit à la protection des données personnelles.
* L'établissement d'un cadre juridique pour la réutilisation des données publiques, afin de la rendre plus facile et plus transparente.

**Le Data Act**

Le Data Act vise à favoriser l'utilisation des données industrielles. Il définit un cadre réglementaire pour le partage et la réutilisation des données par les entreprises, notamment les données produites par les machines et les objets connectés.

Le Data Act prévoit notamment les mesures suivantes :

* Le droit pour les entreprises de demander à leurs fournisseurs de données de leur fournir des données dans un format ouvert et lisible par machine.
* Le droit pour les entreprises de réutiliser les données qu'elles ont collectées auprès de leurs clients ou de leurs partenaires commerciaux, sous réserve du respect des droits des personnes concernées.
* L'obligation pour les entreprises de prendre des mesures pour garantir la sécurité et la confidentialité des données qu'elles partagent ou réutilisent.

Ensemble, le DGA et le Data Act constituent un cadre réglementaire ambitieux pour le développement du marché unique de la donnée en Europe. Ces textes devraient permettre de faciliter l'accès aux données, de favoriser l'innovation et de stimuler la croissance économique.

**Impacts attendus**

Les deux textes sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur le marché de la donnée en Europe. Ils devraient notamment permettre :

* De faciliter le partage et la réutilisation des données, ce qui pourrait contribuer à l'émergence de nouveaux produits et services innovants.
* De stimuler la concurrence, en favorisant l'accès des entreprises à des données plus diversifiées.
* De créer de nouveaux emplois, dans le secteur des données et de l'intelligence artificielle.

Cependant, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact réel de ces textes. Leur mise en œuvre effective nécessitera la collaboration des États membres et des acteurs économiques.

**Réponses**

1. Quelle est la finalité du Data Governance Act ?
2. Quelle est la finalité du Data Act ?
3. Quels sont les résultats attendus ?